

Historique depuis l'obligation de la mise aux normes de l'eau potable au Québec

Actions de la Ville de Baie-Comeau

▶ 2001 à 2006

- Campagne de caractérisation des eaux de consommation des quatre réseaux d'aqueduc.
- Constat : une filtration de l'eau est obligatoire.
- Première étude d'avant-projet pour définir le concept et les coûts.

Actions de la Ville de Baie-Comeau (suite)

▶ 2006 à 2012

- Négociations avec le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) pour le financement du projet.
- Réévaluation des coûts en 2010 pour se mettre à jour avec le marché de la construction.
- Résultat : à la demande du MAMROT, la Ville fait appel à un groupe de travail composé de professionnels externes pour réaliser une analyse de la valeur.
- Dépôt des recommandations de l'analyse de la valeur en juin 2012.

Actions de la Ville de Baie-Comeau (suite)

▶ 2012 à 2014

- Juillet 2012 : dépôt d'une étude préliminaire au MAMROT pour le projet de mise aux normes de l'eau potable.
- Fin 2012 : le conseil municipal accepte la proposition de projet.
- Été 2013 : entente entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la Ville de Baie-Comeau sur le coût du projet et leur taux de participation au financement.
- 2014 : début des travaux.